

30 mars 2004

04.124

**Interpellation François Bonnet****H 20: Oui aux travaux du Crêt-du-Loche... dès que les crédits nécessaires auront été votés par le souverain**

Considérant que:

le financement des travaux de la route H 20 censés commencer le 15 avril au Crêt-du-Loche ne correspond pas, et de loin, au crédit voté par le peuple en 1995, la part cantonale passant de 7 millions à 18 millions de francs;

le projet lui-même a subi des modifications (report des voies cyclable et piétonnière) dont le coût n'a pas été évalué;

le Conseil d'Etat, suite en particulier à la question Armand Blaser 03.330, du 30 avril 2003, qui relevait déjà ces faits, n'a pas jugé bon de soumettre au Grand Conseil une demande de crédit complémentaire,

nous estimons que tout travail sur ce chantier avant le vote par le Grand Conseil d'un crédit correspondant à la réalité actuelle du projet relèverait du fait accompli et qu'il serait ainsi non seulement inélegant et illégitime mais tout bonnement illégal.

Nous souhaitons donc interpeller le Conseil d'Etat sur cette affaire.

Les bouteilles réservées à la cérémonie marquant le coup d'envoi des travaux étant déjà au frais, **la clause d'urgence est évidemment demandée.**